



- **Propositions du SE-UNSA 22 pour améliorer la circulaire du mouvement 2016**
- **Remarques sur le projet de circulaire transmis**

Nos demandes n'ayant pas été entendues les années passées, nous les réitérons de nouveau cette année.

- première phase : rétablir une déclaration d'intention, cela éviterait de faire le mouvement à l'aveugle.
- seconde phase : nouvelle saisie de vœux (même peu) : la stratégie n'est pas la même que pour la première phase.

Nous insistons sur cette demande qui permettrait :

- de simplifier le travail des services
- de clarifier ces nominations, de les rendre lisibles.

Nous ne comprenons pas que cette proposition d'amélioration et surtout de lisibilité des opérations du mouvement par nos collègues ne soit toujours pas prise en compte.

Ce changement est nécessaire et attendu par l'ensemble de nos collègues.

- La carte des zones ne nous a pas été transmise, nous demandons de nouveau l'augmentation du nombre de zones par rapport aux années précédentes, certaines zones étant très grandes. La zone de collègues était déjà notre proposition.



Remarques sur le projet de circulaire (en bref)

Retraite

Dans le paragraphe concernant la perte de poste des collègues ayant demandé leur retraite, la date indiquée (fin des saisies de vœux) ne tient pas du tout compte de la possibilité de passage à la hors classe (qui a lieu au mois de mai). Il est primordial que nos collègues puissent changer d'avis jusqu'à la date de la CAPD hors classe du mois de mai tout en restant titulaires de leur poste.

Temps Partiel

Nous ne sommes pas d'accord avec les restrictions de temps partiels pour les directeurs (maximum 75 %) et l'obligation de temps complet pour les remplaçants. Ceci est d'autant plus incohérent que les dates de demande de temps partiels se situent fin mars, donc les collègues ne sauront pas avant la fin de saisie du mouvement s'ils seront ou non en temps partiel sur autorisation l'an prochain (obligation de participer au mouvement pour les remplaçants demandant à travailler à temps partiel sur autorisation)...

Fermeture de classe

Une attention particulière est portée sur les collègues victimes d'une fermeture de classe. Par contre le barème envisagé nous paraît injuste, il ne tient pas compte des situations différentes de collègues (nombre d'années de titulaire du poste, fermetures successives).

Nous tenons à ce que les règles soient clairement établies et énoncées à l'ensemble de nos collègues et qu'ainsi cela soit lisible (à notre sens, le groupe de travail doit contrôler la régularité des opérations et pas proposer telle ou telle bonification).

Postes fléchés

Nous ne voulons pas du retour de la priorité sur les postes fléchés (en cas de fermeture) qui deviennent de plus en plus obsolètes puisque les jeunes enseignants sortent habilités depuis des années.